

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-3050
OBJET	Recommander au conseil d'adhérer à la déclaration commune pour prévenir et réduire l'itinérance	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2025-06-25 Date CM souhaitée : 2025-07-08		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Lors des 4e États généraux de l'itinérance en novembre 2024, qui réunissait 450 personnes de différents milieux (élu.es des paliers fédéral, provincial et municipal, ministère et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance), se sont rencontrées afin de réduire et prévenir l'itinérance. C'est à la suite de ces 3 jours de formation, d'échange et de co-construction, qu'une déclaration commune, à l'initiative du Réseau Solidarité Itinérance du Québec, a été élaborée afin d'orienter les efforts futurs pour renverser la tendance en itinérance. Les propositions et engagements de la déclaration concordent avec les orientations de la Ville de Laval en matière d'intervention en itinérance, soit reconnaître les droits et besoins fondamentaux des personnes, adopter des pratiques d'intervention respectueuse des personnes, assurer la sécurité et l'inclusion des personnes, intervenir dans un contexte de responsabilité partagée avec les gouvernements et les acteurs du milieu, etc. Signer la déclaration permet de: - Démontrer que la municipalité est engagée dans la lutte à l'itinérance. - Participer au mouvement des citoyens et des citoyennes et des municipalités qui appellent le gouvernement à faire de la lutte à l'itinérance une priorité. - Agir en complémentarité et en cohérence avec l'adoption du Cadre d'intervention municipale en itinérance de Laval. 22 villes ont signé jusqu'à maintenant, dont les Villes de Québec, Lévis, Gatineau, Drummondville, Sainte-Thérèse, Saguenay, Granby, Val-d'Or, etc.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU De recommander au conseil d'adhérer à la déclaration commune pour prévenir et réduire l'itinérance d'autoriser le directeur du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville la déclaration commune pour prévenir et réduire l'itinérance		